



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M^{me} Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et l'Ambassadeur Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, ainsi que des déclarations faites par les représentants et représentantes de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud (au nom du Niger, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur « La situation concernant la République démocratique du Congo », organisée le mardi 6 octobre 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant de la République démocratique du Congo.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Vassily **Nebenzia**

* Nouvelle publication, le 8 février 2021, pour raisons techniques



Annexe I

Exposé de M^{me} Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Je suis reconnaissante de cette occasion qui m'est donnée de faire le point sur la situation en République démocratique du Congo et sur les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à l'occasion de la publication du dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2020/919).

Mon exposé d'aujourd'hui portera sur les tensions politiques persistantes dans le pays, sur les progrès réalisés dans la transition de la Mission et sur les efforts qui sont faits pour adopter une approche globale de la protection des civils.

D'emblée, je tiens à souligner que, malgré la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), la MONUSCO a réussi à maintenir la continuité des opérations et l'exécution de son mandat en introduisant une série de mesures et de procédures qui ont contribué à garantir que la Mission n'est pas un vecteur de transmission de la COVID-19.

Entre autres, la Mission a renforcé sa capacité interne de dépistage et de traitement afin de ne pas imposer une charge supplémentaire au système médical local. La relève des contingents a été temporairement interrompue, et le personnel revenant de l'étranger a dû se mettre en quarantaine. Les mouvements ont également été temporairement interrompus entre Kinshasa, où l'épidémie a débuté, et les provinces où se concentrent les opérations de la Mission.

Bien que le professionnalisme et la patience des membres du personnel civil et en tenue de la MONUSCO aient été mis à rude épreuve durant cette période difficile, ils ont continué à mener les activités de la Mission, démontrant ainsi leur adhésion aux valeurs de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, je tiens à réitérer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la MONUSCO pour leur flexibilité, en particulier en ce qui concerne l'arrêt temporaire de la relève des contingents, et à l'ensemble du personnel civil et en tenue de la Mission pour son professionnalisme et son dévouement indéfectible en cette période de grande incertitude. Je suis heureuse d'annoncer que les relèves ont repris et que tout le personnel civil est présent sur son lieu d'affectation et travaille selon des modalités suffisamment souples.

Dans mes précédents exposés au Conseil de sécurité, j'ai souligné la double nature de la situation politique actuelle en République démocratique du Congo. D'une part, je crois que, malgré ses désaccords internes, la classe politique accepte et même apprécie les possibilités offertes par la coalition au pouvoir entre le Cap pour le Changement et le Front commun pour le Congo. D'autre part, il existe des tensions persistantes entre les membres de la coalition qui ont menacé de saper ce qui représente aujourd'hui un pilier crucial sur lequel repose la stabilisation à long terme du pays.

À ce défi, nous devons maintenant en ajouter un autre : le risque que la politique et le positionnement en vue des élections de 2023 deviennent l'objectif principal, à l'exclusion des réformes de la gouvernance et des mesures de stabilisation dont le pays a besoin. Le dispositif politique actuel reste fragile et pourrait encore se défaire. En même temps, il pourrait préserver et faire progresser les gains déjà obtenus si tous les acteurs s'efforcent d'atteindre cet objectif. Il s'agit d'un processus d'apprentissage tant pour les membres de la coalition au pouvoir – qui étaient des

opposants politiques et doivent maintenant surmonter leurs divergences et établir la confiance entre eux – que pour l'opposition et la société civile, qui doivent apprendre à manœuvrer dans un nouveau paysage politique et s'efforcer de faire en sorte que le transfert pacifique du pouvoir devienne une routine.

Dans ce contexte, je n'ai pas ménagé mes efforts dans l'exercice de mes bons offices. Je continue à rencontrer régulièrement les parties prenantes de tout l'éventail politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Gouvernement, pour leur rappeler la conjoncture délicate dans laquelle se trouve le pays et les exhorter à se concentrer sur la mise en œuvre des réformes nécessaires pour répondre aux besoins pressants de la population et placer le pays sur la voie de la stabilité et du développement durable à long terme. Ce faisant, j'ai cherché à faire comprendre à tous mes interlocuteurs qu'il y a une différence entre une compétition politique normale et un comportement qui porte atteinte à la stabilité du pays.

Le Conseil de sécurité recevra bientôt la stratégie commune sur le retrait progressif et échelonné de la MONUSCO. J'ai le plaisir d'annoncer que des discussions fructueuses sont en cours avec le Gouvernement au plus haut niveau en vue de parvenir à une compréhension commune de la voie à suivre. Le Président Tshisekedi a souligné son souhait d'une transition progressive et d'un retrait responsable de la MONUSCO. Il a souligné que cela devrait se faire par un transfert progressif des tâches de la MONUSCO au Gouvernement, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Compte tenu de la complexité du conflit en République démocratique du Congo, la stratégie commune repose sur une série de stratégies spécifiques à la région, adaptées aux besoins particuliers des six provinces, en dehors de Kinshasa, où la Mission est toujours présente. Il est convenu avec le Gouvernement que dans les années à venir, la MONUSCO consolidera progressivement sa présence dans les trois provinces où un conflit actif persiste – à savoir le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri – tout en poursuivant son travail de bons offices et de renforcement institutionnel au niveau national. Dans le cadre de ce processus, la Mission devrait pouvoir se retirer relativement rapidement de la région du Kasaï, qui se trouve dans une phase de consolidation post-conflit. Au Tanganyika, où les conditions de sécurité se sont améliorées récemment, la Mission devrait pouvoir réduire sa présence militaire, malgré la poursuite des activités des groupes armés nationaux dans le nord et les conflits intercommunautaires larvés dans certaines zones.

J'ai déjà évoqué la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo, qui est décrite en détail dans le rapport du Secrétaire général. J'ai toujours condamné les graves abus et violations qui continuent d'être commis contre les civils. La MONUSCO travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement et les forces de sécurité congolaises pour apporter des réponses globales dans toutes les zones touchées par la violence des groupes armés.

Au cœur de ses activités actuelles, la Mission reste axée sur l'amélioration de la mise en œuvre de son mandat de protection des civils, notamment en renforçant la performance de ses soldats de la paix et en exploitant les capacités technologiques dont elle dispose, comme les drones non armés. La Mission continuera à travailler en étroite collaboration avec l'armée et la police congolaises afin de renforcer leur capacité à protéger les civils dans les autres régions du pays touchées par l'insécurité.

Dans le même temps, il faut comprendre que la protection des civils va bien au-delà de la conduite des opérations militaires. C'est pourquoi la Mission travaille en collaboration avec les autorités congolaises et les communautés locales, la société civile, les organisations de femmes et les jeunes dans le cadre d'une approche intégrée qui associe l'appui à la réconciliation communautaire, au renforcement du système

judiciaire, à la professionnalisation des forces de sécurité, et à la surveillance et au signalement des violations des droits humains. La MONUSCO travaille également main dans la main avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux pour élaborer et mettre en œuvre une série de programmes dont le but est de répondre aux besoins humanitaires immédiats de la population et de permettre au pays de s'engager sur la voie du développement durable.

Dans ce contexte, je tiens à exprimer ma profonde inquiétude au sujet des récentes informations faisant état d'attaques – notamment des meurtres et des enlèvements – dirigées contre des acteurs humanitaires qui essaient de porter secours aux populations touchées par le conflit. J'exhorte toutes les parties prenantes à garantir l'accès humanitaire aux populations qui ont besoin d'aide, et je rappelle que la résolution 2417 (2018) condamne le refus illicite d'accès humanitaire aux populations civiles.

La stabilisation de l'est de la République démocratique du Congo dépendra dans une large mesure des progrès réalisés en vue du démantèlement des groupes armés et de la réintégration durable des ex-combattants dans leurs communautés. Il est essentiel, dans ce contexte, de ne pas répéter les expériences du passé, où un grand nombre d'ex-combattants ont été amnistiés et intégrés dans les forces de sécurité congolaises, ce qui a porté atteinte à leur professionnalisme, à leur discipline et à leur unité de commandement. La perspective d'obtenir un grade dans les forces de sécurité congolaises a incité certains à former des groupes armés, ce qui a entraîné un cycle mortel de recyclage dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui.

J'ai toujours insisté sur la nécessité de rompre ce cycle et de mettre en œuvre un programme de réintégration communautaire qui vise à renforcer la résilience des communautés qui accueillent les ex-combattants et à répondre à leurs besoins légitimes, tout en éliminant l'incitation à former et à rejoindre des groupes armés. À mon avis, cela fait partie des priorités les plus urgentes auxquelles le pays est confronté aujourd'hui, et c'est une priorité au sujet de laquelle je poursuis le dialogue avec les autorités congolaises aux niveaux national et provincial, ainsi qu'avec les donateurs intéressés. J'invite le Conseil à user de toute son influence pour appuyer les efforts visant à favoriser cette nouvelle approche communautaire de la réintégration, qui représente une rupture nette avec les politiques inefficaces du passé.

La MONUSCO reste déterminée à exploiter les synergies avec les autres entités des Nations Unies présentes dans la région des Grands Lacs. En particulier, la Mission continue de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial sur une série de questions, notamment la promotion de mesures non militaires pour faire face à la menace posée par les groupes armés, dont j'ai déjà souligné l'importance, et l'élaboration de la stratégie régionale des Nations Unies. La Mission est également déterminée à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui jouent toutes un rôle essentiel dans la promotion de la paix et du développement dans la sous-région.

Pour terminer, comme je l'ai déjà dit, les élections tenues en 2018 et le transfert pacifique du pouvoir qui en a résulté ont constitué un tournant historique qui a permis de commencer à envisager la réduction progressive des effectifs de la MONUSCO et son retrait de la République démocratique du Congo. De lourds défis restent à relever et il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour que le pays s'engage sur la voie de la stabilité et du développement à long terme. J'appelle donc le Conseil de sécurité à continuer d'accompagner la MONUSCO dans ses efforts visant à aider le Gouvernement et le peuple congolais à préserver les acquis obtenus grâce à la présence de la Mission et à créer les conditions d'un retrait responsable.

Annexe II

Exposé de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

J'ai l'honneur de faire cette déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. J'ai l'intention ce matin de donner un aperçu des travaux du Comité depuis que mon prédécesseur, l'Ambassadeur Mansour Alotaibi, Représentant permanent du Koweït, a fait un exposé au Conseil le 24 juillet 2019 (voir S/PV.8584).

Depuis l'exposé fait par l'Ambassadeur Alotaibi, le Comité a tenu un total de quatre réunions, trois en 2019 et une en 2020. En raison de l'apparition de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité s'est également réuni de manière informelle par visioconférence à cinq reprises en 2020.

En 2019, lors de la réunion d'information tenue à l'intention des États de la région tenue le 9 août, le Coordonnateur du Groupe d'experts a donné un aperçu des principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport final du Groupe (S/2019/469), à la suite de quoi un certain nombre d'États de la région ont exprimé leurs vues sur le rapport. Durant les consultations tenues le 27 août, le Coordonnateur du Groupe d'experts a fait aux membres du Comité un exposé sur le plan de travail du Groupe dans le cadre de son nouveau mandat, défini dans la résolution 2478 (2019). Lors des consultations du 2 décembre, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport à mi-parcours du Groupe (S/2019/974), et a examiné les conclusions et recommandations qui y figurent. En 2019, le Président du Comité a également organisé une réunion informelle avec le haut responsable du Mécanisme de suivi pour la République démocratique du Congo, M. Robert Petit, qui, le 6 octobre, a fait le point aux membres du Comité à la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le 1^{er} janvier 2020, j'ai accédé à la présidence du Comité. Dans son exposé aux États membres le 21 février, le Coordonnateur du Groupe d'experts a donné un aperçu des principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport à mi-parcours du Groupe (S/2019/974), à la suite duquel un certain nombre d'États de la région ont fait part de leurs vues concernant le rapport.

Suite à l'apparition de la pandémie de COVID-19 à New York en mars 2020, le Comité a dû adapter ses méthodes de travail, car les réunions en personne ne pouvaient pas être organisées. Le 22 mai, le Comité a tenu par visioconférence sa première réunion informelle à distance, au cours de laquelle le Comité a entendu une présentation du Coordonnateur du Groupe d'experts portant sur le rapport final du Groupe (S/2020/482), et a débattu des conclusions et recommandations qui y sont contenues. Au cours de la même réunion, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, Virginia Gamba de Potgieter, sur la situation des enfants en République démocratique du Congo. Le 12 juin, le Comité a tenu, par visioconférence, une réunion informelle conjointe avec le Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine pour entendre un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, sur la situation dans les deux pays.

Lors de la réunion informelle tenue par visioconférence avec les États de la région le 10 juillet, le Coordonnateur du Groupe d'experts a donné un aperçu des principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport final du

Groupe, à la suite de quoi un certain nombre d'États de la région ont fait part de leurs points de vue concernant le rapport. Enfin, lors de la réunion informelle tenue par visioconférence le 4 septembre, le Coordonnateur du Groupe d'experts a présenté aux membres du Comité le plan de travail du Groupe dans le cadre de son nouveau mandat, défini dans la résolution 2528 (2020).

Le Comité a également tenu, par visioconférence, une réunion informelle le 27 mai avec le haut responsable du Mécanisme de suivi pour la République démocratique du Congo, M. Robert Petit. Je tiens à réaffirmer que le Comité continue de soutenir M. Petit et son équipe d'experts techniques dans l'assistance qu'ils apportent au Gouvernement de la République démocratique du Congo dans ses enquêtes sur les meurtres de mars 2017 de deux anciens membres du Groupe d'experts, Zaida Catalán et Michael Sharp.

Comme les membres le savent, au paragraphe 7 de sa résolution 2478 (2019), le Conseil a demandé au Groupe d'experts « de faire au Comité, tous les douze mois, des propositions de mise à jour des informations figurant sur la liste relative aux sanctions concernant la République démocratique du Congo ». Le 10 août 2020, un certain nombre de propositions de mise à jour de la liste des sanctions présentées par le Groupe d'experts ont été diffusées au sein du Comité. Le 19 août, le Comité a accepté les mises à jour concernant deux personnes et trois entités, et il attend d'autres réponses des États Membres concernant les demandes envoyées par le Groupe d'experts quant au statut de certaines personnes inscrites sur la liste, afin de mettre à jour les informations relatives à ces personnes.

Le 6 février 2020, le Comité a ajouté Seka Baluku à la liste des personnes et entités visées par les mesures imposées par le paragraphe 2 de la résolution 2360 (2017).

Annexe III

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et je remercie également la Représentante spéciale Zerrougui et l'Ambassadeur Abarry de leurs éclairages précieux.

Je voudrais tout d'abord saluer les mesures prises par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui ont permis d'assurer la protection des civils et de poursuivre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, malgré la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'intensification de la violence dans l'est de la République démocratique du Congo. De nombreux groupes armés n'ont pas répondu à l'appel à un cessez-le-feu mondial et poursuivent leurs attaques. La MONUSCO, en particulier sa force de réaction rapide et ses brigades d'intervention, ainsi que les Forces armées de la République démocratique du Congo, doivent continuer à réagir rapidement, fermement et efficacement face à cette violence.

La MONUSCO fait état d'une augmentation importante du nombre de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits, qui a atteint 2 140 au cours du dernier trimestre. Cela met en évidence les difficultés auxquelles se heurte la Mission, s'agissant notamment de ses plans potentiels en vue de son retrait de la République démocratique du Congo. Le transfert progressif des responsabilités de la MONUSCO ne doit pas conduire à un recul des progrès réalisés. Il ne doit pas porter atteinte à la sûreté et à la sécurité de la population de la République démocratique du Congo. L'élaboration de la stratégie commune de transition et des objectifs de référence y relatifs doit être menée en collaboration avec les principaux partenaires humanitaires et les autres organisations internationales et nationales de la société civile. Cela permettra d'harmoniser les stratégies et les activités des différentes parties prenantes et d'éviter toute perturbation des activités menées avec l'appui de la MONUSCO. Une coopération étroite avec les autorités congolaises doit permettre de prendre les mesures qui s'imposent face au nombre élevé de violations des droits humains, qui reste un problème important. Les responsabilités doivent être établies en ce qui concerne ces violations pour éviter que ne s'installe une culture de l'impunité et pour renforcer la confiance dans les forces de sécurité du pays. Le renforcement de l'état de droit et des institutions judiciaires est un élément essentiel des efforts visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit.

Les défis auxquels la République démocratique du Congo est confrontée restent nombreux et divers : la violence des groupes armés et ses liens avec le commerce illicite des ressources naturelles, les inondations et la maladie à virus Ebola, qui sévit actuellement dans l'ouest du pays, en plus de la pandémie de COVID-19.

Je voudrais terminer ma déclaration en félicitant la MONUSCO, les autorités congolaises et tous les partenaires pour leur détermination indéfectible à instaurer la paix dans le pays.

Annexe IV**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je remercie la Représentante spéciale M^{me} Leila Zerrougui ainsi que l'Ambassadeur du Niger pour leurs interventions. Je souhaiterais insister sur trois points.

Tout d'abord, l'adaptation de notre réponse aux défis sécuritaires persistants. Certaines régions, comme les Kasaïs ou le Tanganyika, entrent dans une phase de stabilisation encourageante. Les autorités congolaises doivent continuer à consolider les progrès accomplis en matière de renforcement des institutions et de développement socioéconomique afin de prendre le relais de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui y a débuté son désengagement.

D'autres régions restent très marquées par les violences contre les civils, notamment les femmes et les enfants, et contre les forces de sécurité. Les violences sexuelles persistent. C'est dans ces régions, en Ituri et dans les Kivus, qu'il faut recentrer les efforts de la Mission pour que les conditions de son retrait puissent le moment venu être atteintes. Une approche régionale reste par ailleurs indispensable puisque les violences dans l'est sont perpétrées par des groupes armés aussi bien nationaux qu'étrangers.

La stratégie commune en cours d'élaboration avec les autorités congolaises doit traiter les causes profondes des conflits pour permettre le transfert progressif des tâches de la MONUSCO. Des indicateurs clairs et réalistes en matière de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation des groupes armés étrangers, de réforme du secteur de la sécurité, d'état de droit ou encore de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles devront donc y figurer.

J'en viens à mon deuxième point.

Les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont en hausse, notamment dans l'est. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, dont je salue les travaux, peut faire plus pour y répondre, par exemple en procédant à des désignations supplémentaires. Le développement d'une stratégie nationale pour la lutte contre l'impunité et la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle sont essentiels. Les autorités congolaises doivent également continuer à pleinement coopérer avec la Cour pénale internationale.

La fin de la dixième épidémie d'Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que de l'épidémie de rougeole, sont des succès majeurs. Les efforts doivent se poursuivre pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19), le choléra et l'épidémie d'Ebola déclarée maintenant dans l'ouest. Le risque de famine est particulièrement préoccupant. Le Gouvernement sait qu'il peut compter sur le plein soutien de la France, comme en atteste le pont aérien humanitaire européen mis en place avant cet été.

Notre vigilance doit être entière en ce qui concerne la protection des hôpitaux et des personnels humanitaires. Je salue la mobilisation de la MONUSCO pour contribuer à la sécurité du docteur Mukwege et de la Clinique de Panzi. Les capacités de protection locales doivent être davantage renforcées.

Enfin – et c’est mon troisième point – l’amélioration de l’action de la MONUSCO doit rester au centre de notre attention dans la perspective du renouvellement de son mandat. Toutes les mesures possibles doivent être prises pour que la MONUSCO puisse atteindre sa pleine capacité opérationnelle. Une réforme ambitieuse de la brigade d’intervention de la force demeure également indispensable. En décembre dernier, le Conseil a souligné à l’unanimité l’importance d’améliorer l’efficacité de la brigade en lui affectant de nouveaux officiers d’état-major et des unités supplémentaires. Le Président Tshisekedi l’a rappelé devant l’Assemblée générale (voir A/75/PV.5), la République démocratique du Congo soutient le principe d’un accroissement de la capacité opérationnelle de la brigade. Nous encourageons donc le Secrétariat et les pays contributeurs à poursuivre leurs discussions afin d’aboutir rapidement à la mise en œuvre des décisions du Conseil.

La brigade d’intervention de la force avait joué un rôle majeur dans la défaite du Mouvement du 23 mars en 2013 grâce à une posture offensive. C’est ce dynamisme et cette agilité qui doivent être rapidement restaurés pour protéger les civils et neutraliser les groupes armés. Le plein engagement des États contributeurs est pour cela indispensable. Nous le devons à l’État congolais et à la population.

Enfin, il est temps que la résolution 1325 (2000), dont nous célébrons ce mois-ci le vingtième anniversaire, devienne une réalité pour les Congolaises et les Congolais. La France, à titre national et au sein du Conseil, continuera à soutenir les droits des femmes en République démocratique du Congo. La résolution 2538 (2020) doit aussi être déclinée de manière opérationnelle au sein de la MONUSCO.

Une nouvelle étape de la relation entre la République démocratique du Congo et l’ONU est en train de se dessiner. C’est la paix et la stabilité du pays à long terme qui en dépendent.

Annexe V**Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais faire quelques observations sur la situation en matière de sécurité et sur la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme. Nous sommes préoccupés par la persistance des niveaux de violence dans le Nord et le Sud-Kivu et en Ituri. Les activités et les attaques des groupes armés, en particulier des Forces démocratiques alliées, doivent cesser. Partant, la protection des civils reste un défi majeur. Nous nous félicitons de quelques signaux positifs que nous avons pu constater, comme la signature de l'engagement en faveur de la paix dans le territoire de Mahagi en Ituri en août. Nous sommes néanmoins gravement préoccupés par les informations faisant état d'une augmentation de 8% des violations des droits de l'homme, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre. Près de la moitié des violations des droits de l'homme sont imputables à des militants de la sécurité de l'État. Ce chiffre indique un besoin évident de réforme et d'une meilleure application du principe de responsabilité.

La situation humanitaire continue d'être alarmante, avec plus de 25 millions de personnes dépendantes de l'aide humanitaire. Une fois de plus, les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée. Nous appelons d'urgence la communauté internationale à appuyer le plan de réponse humanitaire, qui est gravement sous-financé à ce stade. L'Allemagne a jusqu'ici contribué à hauteur d'environ 70 millions d'euros à des mesures d'aide humanitaire en 2020, y compris des mesures de lutte contre le virus Ebola et la maladie à coronavirus (COVID-19).

Qu'il me soit permis de faire quelques remarques sur la situation politique et les efforts de réforme en République démocratique du Congo. Même si le pays a remarquablement bien géré l'épidémie d'Ebola et la pandémie de COVID-19 jusqu'à présent, les lourdes conséquences socioéconomiques doivent être traitées. Aussi appelons-nous les acteurs politiques de la République démocratique du Congo à coopérer de manière constructive et encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts en faveur des réformes indispensables dans le secteur de la sécurité, le secteur de la justice et l'économie. Il est important de mettre l'accent sur ce qui doit être fait maintenant, au lieu de nous contenter de regarder vers 2023, l'année électorale. Des institutions démocratiques fortes et le respect de l'état de droit et d'une participation égale et véritable des femmes dans la lutte contre l'impunité et contre la corruption seront essentiels.

J'aimerais également dire quelques mots sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), sa reconfiguration et les critères qui lui seront appliqués. Nous réaffirmons le soutien de l'Allemagne à la MONUSCO. La MONUSCO reste indispensable pour accompagner la République démocratique du Congo, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et l'est du pays. Nous encourageons la Mission à poursuivre son processus de réforme et à respecter la résolution 2502 (2019), ainsi que les recommandations contenues dans le rapport rédigé par l'ancien commandant de la Force des Nations Unies, le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz, intitulé *Improving Security of United Nations Peacekeepers* (Amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies).

Nous notons avec inquiétude que des allégations de cinq cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles imputables à des membres de la MONUSCO ont été enregistrées. Nous insistons sur le fait que ces allégations doivent faire l'objet d'une enquête appropriée de la part des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ainsi que du Bureau des services de contrôle interne, respectivement.

En ce qui concerne la reconfiguration de la MONUSCO, il est important de veiller à ce que l'élaboration d'une stratégie commune bénéficie de l'appropriation nationale. Nous avons besoin d'une reconfiguration assortie de conditions et de critères réalistes. La réforme du secteur de la sécurité doit être au cœur de ce processus. Les progrès réalisés doivent être ancrés dans la durée et des liens étroits doivent être établis avec les nouveaux efforts en matière de consolidation de la paix.

Annexe VI

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'emblée, je voudrais remercier les intervenants, la Représentante spéciale du Secrétaire général Leila Zerrougui et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, Abdou Abarry.

L'Indonésie suit les progrès de la République démocratique du Congo depuis qu'elle a rejoint le Conseil en janvier 2019. Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général pour que toutes les parties prenantes congolaises travaillent ensemble afin de continuer à jeter les bases de la paix, de la stabilité et du développement durable.

Je voudrais aborder les points suivants.

Premièrement, la région des Grands Lacs présente un grand potentiel pour une paix durable. Comme l'a expliqué la Représentante spéciale du Secrétaire général, si nous voulons maintenir la paix en République démocratique du Congo, nous devons travailler ensemble sur toute une série de questions dans la région, notamment par la promotion de mesures non militaires afin de faire face à la menace posée par les groupes armés, ainsi que par leur réintégration au sein de la communauté, que nous devons étudier plus avant.

Nous devons maintenir la dynamique de paix qui a été engagée par la République démocratique du Congo en janvier 2019. Nous appelons tous les partenaires à faire fond sur cette dynamique pour accroître leur appui et leur assistance à la République démocratique du Congo et à la région.

L'esprit de cloisonnement ne fonctionnera plus. L'ensemble du système des Nations Unies et ses partenaires dans la région doivent œuvrer de concert. Nous devons redoubler d'efforts pour que la République démocratique du Congo poursuive sur la voie de la paix et que son peuple connaisse la paix, la stabilité et la prospérité même au-delà des élections de 2023. Le rôle des voisins et des organisations régionales est essentiel pour aider à maintenir ce climat de paix. Les voisins connaissent mieux qui quiconque la situation.

Nous saluons les efforts déployés par la Représentante spéciale Zerrougui pour poursuivre le dialogue avec les parties de tous bords. Il est important d'établir la confiance.

Deuxièmement, nous devons accroître l'aide humanitaire accordée au pays. C'est un élément essentiel pour l'avènement d'une paix durable. Nous nous associons au Secrétaire général pour féliciter le Gouvernement congolais d'avoir pris des mesures rapides et décisives pour limiter la propagation de la maladie à coronavirus.

Néanmoins, nous constatons également que le pays est confronté à d'autres problèmes humanitaires. Il s'agit notamment de la réapparition de la maladie à virus Ebola et, comme l'explique le dernier rapport sur la sécurité alimentaire, du fait que près de 22 millions de personnes en République démocratique du Congo souffrent d'insécurité alimentaire aiguë – le nombre le plus élevé au monde. Nous appelons tous les partenaires à renforcer leur aide humanitaire à la République démocratique du Congo. Nous nous associons par ailleurs à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial afin d'élargir l'accès à l'aide humanitaire.

Troisièmement, l'Indonésie continue d'appuyer les efforts de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de ses dirigeants. À cette fin, nous devons garantir la

sûreté et la sécurité des soldats de la paix. L'intensification des attaques par des groupes armés tels que les Forces démocratiques alliées a fait de nombreuses victimes innocentes. En juin dernier, ces attaques ont tué un soldat de la paix indonésien, un ingénieur qui était sur place pour apporter sa contribution en ce qui concerne les infrastructures et les moyens de subsistance de la population dans l'est de la République démocratique du Congo. C'est la première perte humaine subie par la MONUSCO ces deux dernières années.

Pour pouvoir s'acquitter de son mandat de protection des civils, la MONUSCO doit avant tout être en mesure de se défendre. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix demeurent la priorité absolue pour l'Indonésie. Il est temps que nous examinions sérieusement nos efforts de maintien de la paix afin de renforcer leur professionnalisme, leur performance, leur financement et leurs capacités.

Nous poursuivrons nos efforts afin de sauver des vies et de protéger les civils en mobilisant la population locale, et en gagnant les cœurs et les esprits pour bâtir la confiance. Comme elle l'a promis au début de son mandat, en janvier 2019, l'Indonésie restera un partenaire fidèle de ses frères et sœurs en République démocratique du Congo.

Annexe VII

Déclaration de M^{me} Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier des informations qu'ils ont partagées la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Leila Zerrougui, et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies, Abdou Abarry.

Nous convenons que les conditions de sécurité dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo sont loin d'être stabilisées. L'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial reste sans réponse. Nous sommes particulièrement préoccupés par la flambée de violence observée récemment dans dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. En dépit des opérations militaires que mènent les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), les Forces démocratiques alliées continuent de commettre des attaques violentes contre les civils et d'accroître la pression sur l'armée congolaise et les soldats de la paix. Rien qu'au cours des derniers mois, les raids d'autres groupes armés, qui continuent de se multiplier, se sont intensifiés, tout comme la violence interethnique, en particulier dans le territoire de Djugu.

La situation complexe en matière de sécurité et sur le plan humanitaire est exacerbée par la réapparition du virus Ebola dans la province de l'Équateur et par la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Les tensions persistantes au sein de la coalition au pouvoir à Kinshasa représentent un autre facteur qui a une incidence négative sur la situation. Nous soutenons pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties congolaises afin qu'elles renoncent à leurs comportements partisans étroits et œuvrent de concert pour jeter les bases de la paix et de la stabilité dans le pays. Toute ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo est inacceptable.

Nous reconnaissons la contribution de la MONUSCO, notamment la brigade d'intervention de la force, à la lutte contre les groupes armés et à la protection des civils dans les provinces de l'est, à la promotion des processus de réconciliation et à l'élaboration, par le biais de ses bons offices, d'un cadre national de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi que de feuilles de route provinciales. Nous accueillons avec satisfaction le renforcement de la coordination entre la Mission et les FARDC, ainsi que l'expansion de la zone opérationnelle de la force dans la province de l'Ituri. S'agissant des sanctions, nous demeurons convaincus que les restrictions imposées au pays ne doivent en aucun cas réduire l'efficacité des opérations militaires menées par les FARDC contre les groupes armés.

Nous attendons avec intérêt la publication ce mois d'une stratégie conjointe de la MONUSCO en vue d'une transition progressive et d'une sortie responsable du pays, qui a été demandée par le Conseil l'année dernière. Nous sommes fermement convaincus que toute décision à cet égard doit être prise en tenant compte de la situation sur le terrain et en examinant attentivement les vues exprimées par Kinshasa, les États de la région et les pays fournisseurs de contingents.

La Russie, qui est membre du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, continuera de contribuer au processus de paix et de stabilisation en République démocratique du Congo. À ce stade, nous nous attachons en particulier à aider Kinshasa dans sa lutte contre les problèmes que posent la pandémie de COVID-19 et

d'autres maladies infectieuses, notamment la maladie à virus Ebola. Au cours des derniers mois, nous avons mis à disposition de la République démocratique du Congo deux laboratoires mobiles permettant d'effectuer des tests microbiologiques rapides, ainsi que des équipements de protection individuelle. Nous nous tenons prêts à continuer de promouvoir la coopération épidémiologique avec nos collègues congolais, notamment sur la question des vaccins.

Annexe VIII

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, le Niger et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion importante et opportune sur la République démocratique du Congo. Nous tenons également à remercier et à féliciter le Secrétaire général de son rapport détaillé sur la situation en République démocratique du Congo et les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2020/919), et la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MONUSCO, Leila Zerrougui, de son exposé détaillé.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaitent aujourd'hui axer leur intervention sur les processus politiques en République démocratique du Congo ; la situation humanitaire et en matière de sécurité ; les processus régionaux ; et l'appui à la MONUSCO et à la République démocratique du Congo.

La situation politique actuelle dans le pays offre une rare occasion de bâtir un avenir stable à long terme et un pays unifié. À cet égard, l'unité des structures en place est essentielle afin de régler la myriade de problèmes auxquels est confronté le pays.

Dans ce contexte, les délégations des trois membres africains du Conseil et de Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les efforts constants que déploient les Congolais pour régler leurs différends politiques de manière pacifique. Nous saluons également le dialogue constructif en cours visant à remédier aux tensions politiques, comme le reflètent l'engagement public et les positions réitérées auprès de la coalition par le Président Félix Tshilombo Tshisekedi et l'ancien Président Joseph Kabila. Ceci est essentiel pour une paix durable et la réconciliation nationale.

Sur le plan de la sécurité, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines restent profondément préoccupés par l'instabilité et l'insécurité actuelles résultant des actes belliqueux des groupes armés dans le Nord-Kivu, qui continuent de mobiliser l'attention, en particulier alors que les Forces démocratiques alliées (ADF) poursuivent leurs attaques contre les civils, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO. La situation est similaire dans le Sud-Kivu, où le redéploiement des FARDC dans d'autres zones de l'est a créé un vide de sécurité, ouvrant la porte à un recrutement actif par certains groupes armés.

Cela illustre la nécessité de mettre en place des mesures de sécurité durables et tenaces dans les zones touchées. Néanmoins, nous sommes encouragés par les progrès enregistrés dans l'application des accords de paix entre le Gouvernement congolais et les groupes armés dans la province de l'Ituri. Nous craignons toutefois que le retard pris dans la mise en œuvre du processus de démobilisation et de réintégration, en partie du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ait une incidence négative sur la situation.

Dans ce contexte, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines soulignent l'importance capitale de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, en tant que solution à long terme pour rétablir la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous prenons note de la consolidation de la présence de la force dans la province de l'Ituri en réponse aux actes de violence perpétrés par des milices et dans le territoire de Beni pour répondre à la menace que posent les ADF.

À cet égard, nos délégations soulignent également qu'il importe de pleinement appuyer la MONUSCO tandis qu'elle stabilise l'est de la République démocratique du Congo, et saluent les efforts que consacre la brigade d'intervention de la force à lutter contre la menace des groupes armés. La brigade d'intervention de la force a besoin de l'appui continu du Conseil à cet égard et doit être pleinement entraînée pour continuer de lutter efficacement contre la menace à laquelle est exposée la population civile dans l'est de la République démocratique du Congo, en dépit des attentes considérables et de la complexité de la tâche.

Bien que nous ayons observé certains progrès dans la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État, nos délégations restent préoccupées par la perspective d'un retrait précipité de la MONUSCO. Nous estimons que le retrait de la Mission doit être fondé sur un plan global visant à améliorer la capacité de l'État à s'acquitter de ses responsabilités tandis que la MONUSCO réduit sa présence dans le pays.

Ce plan devra tenir compte de l'achèvement de la réforme du secteur de la sécurité et des processus de désarmement, démobilisation et réintégration ; d'institutions publiques pleinement fonctionnelles, notamment concernant l'immigration et le contrôle aux frontières ; d'une amélioration de la police et de l'armée, et d'un appareil judiciaire renforcé. Enfin, le retrait de la MONUSCO doit être basé sur une évolution positive de la situation sur le terrain pour veiller à ce que le transfert des responsabilités de la Mission au Gouvernement de la République démocratique du Congo puisse être mené à bien.

En ce qui concerne les efforts de coopération régionale, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirment qu'il importe de promouvoir des relations et une coopération régionales fortes et efficaces, comme le reflète la campagne gouvernementale engageant à construire des ponts et non des murs. À cet égard, nous sommes satisfaits de la poursuite des efforts du Gouvernement visant à engager un dialogue avec les partenaires régionaux afin de s'attaquer aux menaces communes sur la région.

Pour la période considérée, nos délégations se félicitent de la rencontre entre le Président Tshilombo Tshisekedi et le Président Denis Sassou Nguesso, ainsi que de l'accord de coopération signé entre la République démocratique du Congo et l'Angola en matière de sécurité et d'ordre public dans la zone frontalière commune. En outre, nous continuons d'appuyer la volonté de longue date de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) d'aider la République démocratique du Congo à retrouver durablement la paix, la sécurité et la stabilité. À cet égard, nous accueillons favorablement le déploiement d'une mission technique de la SADC en septembre, qui a permis d'adopter une approche échelonnée pour entamer la délimitation des frontières concernées.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines félicitent également le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de ses efforts aux côtés de la MONUSCO, et saluent leur engagement à aider la République démocratique du Congo à instaurer une paix, une sécurité et une stabilité durables.

Nous restons préoccupés par la situation humanitaire actuelle. Le ralentissement des nouveaux cas signalés de COVID-19 est une évolution positive, mais l'incidence socioéconomique de cette pandémie reste inquiétante. À cet égard, nous saluons la réaction rapide et les efforts déterminés de la République démocratique du Congo, de la MONUSCO, d'autres organismes des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Nos délégations se félicitent du plan de réponse multisectoriel face à l'épidémie d'Ebola, qui vise à renforcer l'efficacité d'un système de santé à la peine pour fournir des services sociaux de base et pour parvenir jusqu'aux personnes touchées,

principalement les femmes et les enfants. Nous espérons que des défis majeurs tels que le manque de financements et l'absence d'accès décentralisé aux tests et aux traitements seront relevés en temps utile, avec l'aide de la communauté internationale.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines restent profondément préoccupés par les niveaux extrêmes de la faim dans le pays, où la dernière édition du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire révèle que plus de 21 millions de personnes connaissent une insécurité alimentaire aiguë équivalente à un niveau de crise ou pire. Nous réitérons également nos préoccupations concernant les niveaux élevés de déplacement dans l'est du pays en raison des affrontements entre les groupes armés, de la violence intercommunautaire et des pluies trop abondantes et inondations.

Nos délégations appellent à un appui international soutenu pour permettre aux autorités du pays d'atténuer l'incidence négative de ces défis humanitaires sur la population et l'économie de la République démocratique du Congo. Nous rappelons la nécessité de mettre en place des arrangements financiers souples pour promouvoir les initiatives de développement dans le pays, conformément aux priorités nationales et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines appellent également les partenaires régionaux et internationaux à redoubler d'efforts pour lutter contre l'extraction et le commerce illicites des ressources minérales, qui restent une source majeure de revenus pour les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo.

Pour terminer, au nom de nos quatre délégations, je salue les efforts et la détermination des Nations Unies, de la MONUSCO, des pays qui fournissent des contingents, du Gouvernement de la République démocratique du Congo et des partenaires internationaux s'agissant de stabiliser le pays et de protéger les civils contre les menaces en place, malgré tous les défis. Nos délégations réitèrent donc les appels lancés à la communauté internationale et aux partenaires afin qu'ils mobilisent les ressources nécessaires pour aider la République démocratique du Congo à renforcer ses institutions et à poursuivre la réforme du secteur de la sécurité et les processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Les membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont fermement convaincus qu'il est impératif que la communauté internationale – par l'intermédiaire de l'Union africaine, de l'ONU et des partenaires internationaux – reste solidaire du peuple congolais et lui apporte l'appui politique, financier et autre nécessaire pour faire fond sur les progrès accomplis à ce jour.

Annexe IX

Déclaration de M^{me} Sonia Farrey, Coordonnatrice politique à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier la Représentante spéciale Zerrougui de son exposé et de saluer la poursuite des opérations vitales de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) durant l'événement sans précédent que constitue la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous remercions également l'Ambassadeur Abarry de son exposé sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Nous saluons l'appel du Président Tshilombo Tshisekedi en faveur de réformes électorales fondées sur le consensus. Nous appelons toutes les parties à apaiser les tensions, qui compromettent les progrès, et à œuvrer ensemble à la recherche de réformes qui permettront d'organiser en temps voulu des élections crédibles.

Nous restons déterminés à assurer la stabilité et la sécurité de long terme dans l'est de la République démocratique du Congo. La détérioration observée dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, la résurgence du conflit dans l'Ituri et l'activité accrue des Forces démocratiques alliées dans les zones précédemment contrôlées par les Forces armées de la République démocratique du Congo sont préoccupantes. Une réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo est cruciale, et elle doit s'appuyer sur une stratégie nationale globale qui soit élaborée par son gouvernement.

Nous sommes encouragés par la collaboration entre la MONUSCO et les gouverneurs dans l'est de la République démocratique du Congo concernant l'élaboration de feuilles de route pour le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et nous nous félicitons des informations selon lesquelles un certain nombre de combattants issus de groupes armés et de milices sont prêts à se rendre. Nous appelons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à accompagner cette dynamique en désignant un référent national et en élaborant un cadre national complet pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

La situation des droits humains reste profondément préoccupante, en particulier l'augmentation des atteintes à ces droits commises par les groupes armés, la généralisation des violences sexuelles liées au conflit et la poursuite des violations commises par des agents de l'État, notamment dans le contexte des mesures de lutte contre la COVID-19. Nous condamnons l'implication des forces armées et de la police de la République démocratique du Congo dans des violences sexuelles liées au conflit.

Nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général à adopter une stratégie nationale de justice transitionnelle propre à remédier à la culture de l'impunité et à rendre la justice. Nous exhortons tous les agents de l'État à faire preuve d'un respect total des droits de la personne et nous appelons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à poursuivre ses efforts pour améliorer la situation en la matière.

Le Royaume-Uni, deuxième donateur bilatéral de la République démocratique du Congo, reste un partenaire déterminé du pays s'agissant de l'aide humanitaire et du développement. Nous reconnaissons l'incidence socioéconomique plus large de la COVID-19 sur la crise sanitaire et la situation humanitaire en République démocratique du Congo. Nous sommes préoccupés par le risque d'une nouvelle détérioration dans ces deux domaines et d'une aptitude réduite à répondre aux crises, comme la onzième épidémie d'Ebola dans la province de l'Équateur et les préoccupations croissantes en matière d'insécurité alimentaire.

Nous faisons nôtre l'appel du Secrétaire général à mener une enquête approfondie sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles entre 2018 et 2020 impliquant des personnes chargées de lutter contre le virus Ebola dans l'est de la République démocratique du Congo. L'exploitation et les atteintes sexuelles sont des crimes répugnants, et le Royaume-Uni compte que des enquêtes approfondies soient menées chaque fois que des allégations sont formulées.

La protection des civils est de la plus haute importance pour la paix et la stabilité. Nous nous félicitons de l'élaboration par la MONUSCO de stratégies provinciales ciblées pour la protection des civils. L'appropriation aux niveaux local et national sera déterminante pour la réussite de leur mise en œuvre.

Nous appelons à la mise en œuvre rapide des réformes prescrites à la MONUSCO et à sa brigade d'intervention. Si nous prenons note des retards dus à la COVID-19, il est essentiel que toutes les parties prenantes, en particulier les pays fournisseurs de contingents, coopèrent de manière constructive pour assurer la pleine mise en œuvre des réformes mandatées par le Conseil.

Enfin, nous attendons avec intérêt de recevoir la stratégie de retrait de la MONUSCO – élaborée conjointement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo – dans le courant du mois. Nous espérons que la transition sera assortie de conditions et de critères clairs et mesurables. Nous appelons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à participer activement à la planification du retrait de la MONUSCO. L'appropriation nationale sera déterminante pour garantir un retrait durable.

Annexe X**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Représentante spéciale Zerrougui pour son exposé d'aujourd'hui. Je voudrais exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Abarry pour le point qu'il a fait sur l'état d'avancement des importants travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Les États-Unis s'inquiètent vivement de la montée des violences dans le Nord – et le Sud-Kivu et en Ituri, violences qui se caractérisent par des affrontements entre groupes armés, des attaques de représailles par les milices contre les civils, dont de nombreuses femmes et de nombreux enfants, et la poursuite de la sanglante campagne des Forces démocratiques alliées. Nous devons utiliser tous les outils à notre disposition pour œuvrer au règlement pacifique des facteurs qui ont historiquement attisé le conflit et mettre fin à l'impunité.

Il s'agit d'une priorité politique pour les États-Unis. Notre ambassadeur à Kinshasa, Michael Hammer, s'est rendu dans le Nord – et le Sud-Kivu la semaine dernière pour y rencontrer de hauts responsables et les représentants de la société civile afin d'évaluer comment le partenariat entre les États-Unis et la République démocratique du Congo peut bénéficier aux populations locales.

Avec plus de 1300 civils tués dans des attaques au cours du seul premier semestre 2020, il est clair que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) aurait à gagner d'un appui opérationnel supplémentaire. Les États-Unis soutiennent les efforts de l'Organisation pour ajouter trois nouvelles unités de réaction rapide à la Brigade d'intervention de la Force. Ces nouvelles unités, conjuguées à l'augmentation du nombre d'officiers d'état-major et au renforcement des capacités de renseignement, permettront à la Mission de contrer plus efficacement les menaces qui ont contribué au très grand nombre de morts enregistré cette année en République démocratique du Congo.

Comme l'a déclaré le Président Tshilombo Tshisekedi dans son allocution à l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/75/PV.5), accroître la capacité opérationnelle de la Brigade d'intervention peut contribuer à mettre fin aux attaques asymétriques contre les civils congolais qui vivent dans l'insécurité depuis plus de deux décennies maintenant – deux décennies de trop.

Nous nous félicitons également de l'appel lancé par le Président pour que les acteurs internationaux redoublent d'efforts afin de démanteler les réseaux de groupes armés. Comme vient de le souligner l'Ambassadeur Abarry, nous rappelons à tous les groupes armés et à tous ceux qui leur sont affiliés que les sanctions prévues par la résolution 1533 (2004) restent en vigueur. Nous considérons que des sanctions adaptées, ciblées et efficaces sont un outil indispensable contre les personnes et les entités qui portent atteinte à la paix et à la sécurité de la République démocratique du Congo.

Le chemin vers la paix durable passe par des solutions politiques aux conflits locaux, ainsi que par une meilleure gouvernance. Nous jugeons encourageant que plus de 450 combattants du groupe Nduma défense du Congo-Rénové aient rendu les armes en août, et nous demandons instamment au Gouvernement d'avancer plus rapidement dans le désarmement, la démobilisation et la réintégration du groupe armé Force de résistance patriotique de l'Ituri.

Mais une paix durable ne peut s'enraciner que si elle s'accompagne de réformes politiques et économiques plus larges. À cette fin, nous applaudissons les mesures prises par le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour améliorer la gouvernance et les droits de l'homme, lutter contre l'impunité et mettre fin à la traite des personnes et au recrutement d'enfants soldats. Nous espérons voir une réduction du nombre de violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité de l'État et une augmentation des poursuites à l'encontre des agents de l'État et des membres des groupes armés ayant commis des violations des droits de l'homme ou des atteintes à ces droits. Nous demandons également que les personnes ayant des responsabilités de commandement soient davantage tenues responsables et appelons à une meilleure prévention des violences sexuelles liées au conflit ainsi qu'à un soutien et une protection accrus pour les rescapés.

Nous félicitons également le Président Tshilombo Tshisekedi d'avoir pris des mesures pour professionnaliser l'armée congolaise grâce notamment à la nomination d'un nouvel état-major cet été, et d'avoir nommé la première femme juge à la Cour constitutionnelle ainsi qu'un nouveau directeur à la cellule d'enquête financière. Bien qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour solidifier ces acquis, nous pensons qu'il est important de reconnaître les progrès réalisés jusqu'à présent.

Dans cette optique, nous sommes très préoccupés par les récentes allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles à grande échelle impliquant des personnes qui prétendaient être employées par des organisations internationales et des organismes de secours privés dans le Nord-Kivu dans le cadre de l'intervention contre le virus Ebola. Les États-Unis prennent ces allégations très au sérieux et demandent aux organisations et organismes concernés de mener une enquête approfondie et de tenir les contrevenants pour responsables. Les États-Unis continueront à travailler avec l'ONU pour développer des programmes et des capacités permettant de conduire des enquêtes approfondies sur ces crimes et d'engager des poursuites.

Nous restons préoccupés par les allégations selon lesquelles des soldats de la MONUSCO se seraient livrés à des violations similaires contre des civils. De toutes les missions, la MONUSCO continue de se classer en deuxième position en termes d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous demandons instamment à tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation et de traiter rapidement et de manière crédible les allégations de crimes. Nous exhortons la MONUSCO et l'ONU à prendre la prévention au sérieux, et notamment à rapatrier les contingents qui se comportent de manière répréhensible.

Enfin, comme le prévoit le mandat adopté en décembre, nous attendons avec intérêt de recevoir, dans le courant du mois, la stratégie de retrait, élaborée conjointement avec le Gouvernement et assortie de critères mesurables pour le transfert progressif des tâches de la MONUSCO aux autorités congolaises, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres parties prenantes, dans le but d'opérer un retrait responsable de la MONUSCO au cours des années à venir.

Annexe XI

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M^{me} Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général, et l'Ambassadeur Abdou A Barry, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, de leurs exposés très instructifs.

Ma délégation se félicite de constater qu'au cours de la période considérée, des efforts continus ont été déployés pour assurer un climat général propice à la poursuite du processus politique en République démocratique du Congo, en dépit des tensions persistantes. Nous accueillons également positivement les efforts diplomatiques régionaux avec les pays voisins et réaffirmons le rôle clef des organisations sous-régionales et l'importance de coopérer avec elles.

Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par la poursuite de la détérioration des conditions de sécurité dans certaines parties de l'est de la République démocratique du Congo, en particulier dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri. Les affrontements entre groupes armés, les conflits intercommunautaires, les attaques menées par les Forces démocratiques alliées et divers autres groupes armés contre les civils, ainsi que contre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sont particulièrement préoccupants.

Les nombreuses attaques récentes ont fait plusieurs dizaines de victimes civiles et visé également le personnel des Nations Unies sur le terrain. Nous condamnons fermement ces attaques et demandons instamment à toutes les parties de respecter l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général. Nous voudrions également réaffirmer à quel point il est important de garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

En outre, le Viet Nam est préoccupé par la situation humanitaire en République démocratique du Congo, où plus de 25,6 millions de personnes ont actuellement besoin d'aide. Divers problèmes sanitaires, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la réapparition du virus Ebola dans l'ouest du pays, ainsi que la rougeole et d'autres maladies dangereuses, exacerbent la situation socio-économique et humanitaire désastreuse qui règne déjà dans de nombreuses régions du pays. Par conséquent, nous appelons la communauté internationale à accroître son appui à la République démocratique du Congo en ce moment critique.

Dans le contexte actuel, ma délégation voudrait mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, les conflits prolongés dans l'est de la République démocratique du Congo mettent en lumière la nécessité d'œuvrer à une solution durable. Il importe d'élaborer une approche globale pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. Avant tout, il faut renforcer le dialogue entre les communautés et s'attaquer aux problèmes socio-économiques ainsi qu'à l'exploitation et au commerce illicites des ressources naturelles. Nous appuyons en outre les efforts déployés dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que les programmes de réforme du secteur de la sécurité.

Deuxièmement, nous voudrions réitérer l'importance qu'il y a à intensifier la coopération régionale, ce qui contribuera également à la paix et à la sécurité. Comme nous l'avons tous constaté, une coopération sérieuse entre les pays a permis de renforcer la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région. Nous

voudrions saluer les engagements pris par le Président Tshilombo Tshisekedi et ses homologues pour promouvoir la coopération et la réconciliation dans la région. À cet égard, nous saluons les contributions apportées par la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine.

Enfin et surtout, le Viet Nam a pleinement confiance dans le rôle que jouent la Représentante spéciale du Secrétaire général et la MONUSCO en faveur de la paix et de la stabilité dans le pays. Le partenariat étroit entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO démontre la nécessité impérieuse d'apporter notre appui au peuple de la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons des contacts et de la coopération étroits entre la MONUSCO et le Président ainsi que les différentes autorités locales, en vue de s'attaquer aux causes profondes du conflit et d'élaborer des stratégies provinciales ciblées pour la protection des civils.

Nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions sur la stratégie commune pour la transition de la MONUSCO et nous voudrions souligner qu'il importe de préserver les progrès que nous avons réalisés au prix d'efforts considérables en République démocratique du Congo.

Annexe XII**Déclaration de M. Paul Losoko Efambe Empole, Ministre conseiller à la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je voudrais, au seuil de mon propos, féliciter la Fédération de Russie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre 2020 et remercier sa délégation d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion qui porte sur la situation en République démocratique du Congo. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son rapport ainsi que pour sa détermination et son engagement à la cause de mon pays. À ces remerciements, je tiens à associer tous les membres du Conseil de sécurité pour l'attention qu'ils ne cessent d'accorder à la situation en République démocratique du Congo.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2020/919), et remercie M^{me} Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MONUSCO, qui vient de nous en faire la présentation. Je voudrais enfin remercier l'Ambassadeur A Barry, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, pour sa présentation.

Qu'il me soit permis de joindre la voix de ma délégation à cette discussion sur les préoccupations soulevées par ledit rapport et de faire quelques commentaires, principalement sur la situation humanitaire, économique, des droits de l'homme et en matière de sécurité.

La situation en matière de sécurité, qui est restée calme de façon générale, a toutefois été marquée, comme toutes ces dernières années, par des attaques menées par les groupes armés et autres milices résiduels et encore actifs à l'est du territoire national. Ces groupes armés continuent à s'attaquer aux Casques bleus de la MONUSCO, à la population civile ainsi qu'aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans des localités bien identifiées de l'est de la République démocratique du Congo et en violation flagrante des droits humains. Ils commettent des enlèvements, des massacres et des tueries, souvent en représailles contre les civils. Comme nous l'avons plusieurs fois rappelé devant le Conseil, les conflits que nous imposent les groupes armés dans cette partie de mon pays ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, des destructions massives des biens et des infrastructures, ainsi que des violations des droits de l'homme.

Fait inquiétant, certains de ces groupes, qui pourtant manifestaient des signes d'essoufflement tendant vers leur disparition ces derniers temps après l'offensive lancée par les FARDC, reprennent malheureusement les recrutements des jeunes dans leurs rangs, ce qui représente un réel danger pour le futur, que nous devons vite arrêter. La jeunesse doit être utilisée pour la construction de l'avenir du pays et non de sa destruction. À ce propos, les FARDC sont déterminées, avec l'appui de leurs partenaires dont la MONUSCO, à poursuivre leurs offensives jusqu'à l'éradication complète de ces forces négatives.

Par ailleurs, et comme décrit au paragraphe 11 du rapport à l'examen, le pillage et le contrôle des ressources naturelles semble devenir de plus en plus la principale motivation à la base de ces conflits et de la multiplication des groupes armés dans l'est de mon pays. En effet, comme l'a affirmé S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, ces groupes armés, qui pratiquent une

guerre non conventionnelle et asymétrique, disposent des moyens qui leur permettent de poursuivre leurs activités. Et ces moyens proviennent souvent de l'exploitation illicite des ressources naturelles écoulées en dehors de la République démocratique du Congo, à travers des réseaux bien établis et avec l'aide de certains complices.

Ma délégation voudrait ici réitérer l'appel lancé par le Président de la République à la communauté internationale devant l'Assemblée générale, afin que des sanctions appropriées, ciblées et efficaces soient appliquées à ces groupes armés et à ces réseaux et autres complices qui, par leurs activités nuisibles, anéantissent aussi tous les efforts de conservation et de gestion durable de la biodiversité et des aires protégées situées dans l'est du pays. Il est vrai qu'il nous sera très difficile de neutraliser totalement ces groupes armés sans éradiquer leurs sources d'approvisionnement et d'appui que sont ces réseaux et autres complices.

Le Gouvernement de mon pays salue l'appui apporté par la MONUSCO, notamment les facilités logistiques aux FARDC et à la Police nationale congolaise dans leurs missions de rétablissement de l'ordre et de la sécurité. Il salue également la collaboration actuelle entre ses experts et ceux de la MONUSCO dans leurs échanges dans le cadre du dialogue et de la revue stratégiques pour la transformation de la présence onusienne en République démocratique du Congo. Toutefois, et comme l'a une fois de plus souligné le chef de l'État, en attendant que nous puissions nous convenir sur les contours définitifs de l'avenir de la MONUSCO sur le territoire national, le vœu de la République démocratique du Congo est de voir pendant cette période de préparation à la sortie, le renforcement de la collaboration sur le terrain au sein des unités de la MONUSCO et avec les FARDC afin que la puissance de feu attendue pour protéger la population et restaurer la paix, la sécurité et l'autorité complète de l'État sur toute l'étendue du territoire national, y compris dans les localités où la présence des groupes armés est encore visible, soit effective. Dans l'entre-temps, le Gouvernement continue toujours d'explorer également, avec le concours de certains partenaires, les options pour des solutions non militaires tant pour les groupes armés nationaux qu'étrangers afin de ramener définitivement la paix dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales constitue une constante préoccupation du Gouvernement qui garantit le respect des libertés liées à l'espace démocratique et qui s'emploie à renforcer son action dans la lutte contre l'impunité et autres antivaleurs et abus aux droits humains. Il s'agit entre autres de la lutte contre les violences sexuelles et en faveur de l'accès à la justice par les victimes, de l'amélioration des conditions carcérales, de l'encadrement professionnel des manifestations publiques et de la résolution des violences intercommunautaires, notamment par la création et la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle. C'est dans cet objectif qu'il a notamment été créé en République démocratique du Congo l'Agence de prévention et de lutte contre la traite des personnes, le Comité national de prévention contre la torture, ainsi que l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption afin de renforcer la politique de prévention de la corruption à l'égard des personnes en charge aussi bien de l'exécutif que du secteur privé et pour mettre un terme à une certaine mauvaise pratique de la gestion de la chose publique.

S'agissant particulièrement des droits des femmes et des jeunes filles, le Gouvernement ne cesse d'accentuer les efforts en faveur de leur promotion et de leur protection, notamment par la lutte contre toutes les formes de violences sexuelles et celles basées sur le genre à travers la mise en place de plusieurs textes juridiques et administratifs. Par ailleurs, la République démocratique du Congo serait heureuse de connaître la suite que l'ONU ainsi que les pays contributeurs concernés réserveraient aux enquêtes relatives aux allégations d'atteintes sexuelles à l'endroit des filles et des femmes congolaises commises par les Casques bleus de la MONUSCO, conformément à la politique de tolérance zéro de l'ONU en la matière.

Dans le contexte de la lutte contre les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire à l'encontre des enfants dans les territoires affectés par les conflits, une feuille de route a été élaborée en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants dans les groupes armés et assurer leur protection contre les violences sexuelles. Grâce à cette feuille de route qui a recueilli la signature d'une dizaine de commandants de groupes armés, plus de 553 enfants ont été libérés des mains de ces seigneurs de guerre.

La situation humanitaire demeure préoccupante à l'est du pays, à l'instar de la situation sécuritaire suite à la crise multiforme causée par les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que les nombreux déplacements des populations fuyant les atrocités dans les zones en conflit. Et comme cela a été affirmé par les panelistes lors du « briefing » devant le Conseil de sécurité le 17 septembre dernier à ce sujet (S/2020/930) dans le cadre du suivi de la résolution 2417 (2018), après des décennies de conflit armé, l'escalade de la violence a entraîné à nouveau des niveaux inquiétants d'insécurité alimentaire et de faim dans l'est de la République démocratique du Congo.

Pour sa part, et afin de relever les défis variés et complexes qui ont été entraînés par la pandémie dans les secteurs de la santé, de l'économie et de la sécurité, le Gouvernement a mis en place un comité multisectoriel et un secrétariat technique qui a élaboré un plan structuré de la riposte contre la COVID-19 ainsi qu'un programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de la pandémie, qui a été lancé le 18 juin par le Président de la République. C'est grâce à ces efforts que mon pays a pu réduire le taux de létalité de la pandémie de 10 % dans les premiers jours à moins de 2,5 % actuellement.

Comme affirmé par le Secrétaire général, notamment au paragraphe 8 de son rapport, la situation économique a été davantage fragilisée par les effets collatéraux de la pandémie de maladie à coronavirus. En effet, le contexte actuel marqué par la COVID-19 représente un réel défi qui ralentit le rythme de l'atteinte des objectifs de développement durable. Aussi le Gouvernement a-t-il élaboré, comme je venais de le mentionner, un programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de la COVID-19 afin d'amortir le choc lié à la crise sanitaire sur l'environnement socioéconomique et soutenir la relance de l'activité économique. En outre, afin de stabiliser la situation, le Gouvernement a signé un pacte de stabilité avec la Banque centrale du Congo qui a déjà commencé à porter des fruits.

S'agissant du Comité 1533, le Gouvernement a pris note de la nomination en juillet de la nouvelle équipe du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et entend travailler en étroite collaboration avec le Comité 1533 et la nouvelle équipe pour l'accomplissement de leur mandat dans le but de voir une amélioration de la situation en République démocratique du Congo.

Pour conclure, j'aimerais réaffirmer la détermination du Président de la République et de l'ensemble du Gouvernement à mettre fin au cercle vicieux du conflit armé et de l'insécurité à l'est de la République démocratique du Congo et à œuvrer en faveur du retour à une vie normale dans cette partie du territoire national après plus de deux décennies de conflit armé. Pour ce faire, ils voudraient compter sur l'appui de tous partenaires, sans distinction, y compris l'ONU et le Conseil de sécurité, pour y arriver.

Je ne pourrais pas clore ce mot sans saluer la mémoire de tous ceux qui ont perdu leur vie pour cette cause, particulièrement les soldats de la paix de la MONUSCO.